

# Stratégie du syndicalisme d'action directe

partie 2 :

**champs professionnels et  
syndicalisme d'Industrie**

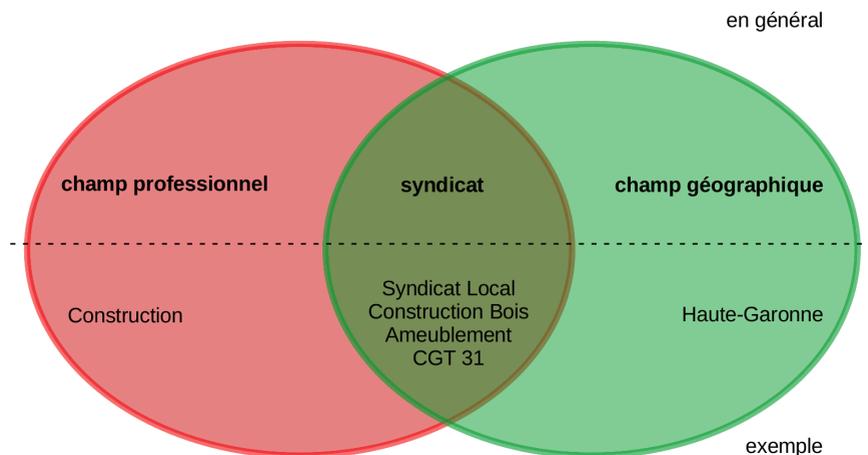
secrétariat formation  
de la CNT IS 31

2024/09

# 1 Le champ professionnel

Un syndicat a 2 champs :

- un champ professionnel, exemple : Construction ;
- un champ géographique, exemple : Haute-Garonne.



**Champ professionnel** : aire / étendue professionnelle d'un syndicat.

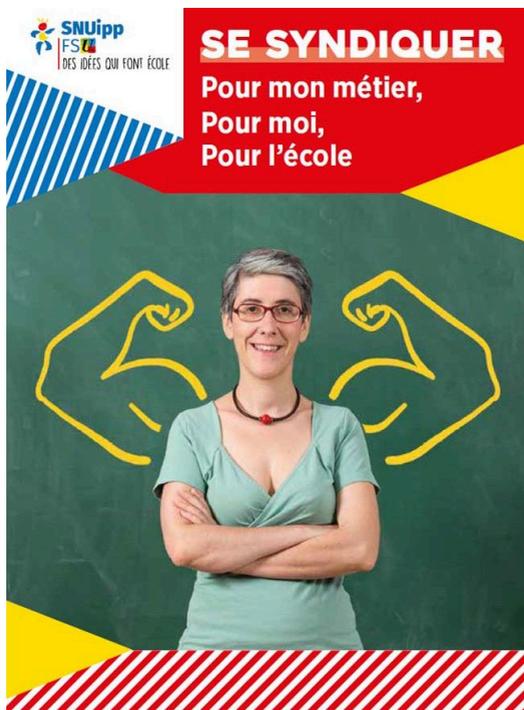
Il y a trois principaux types de champs professionnels : le métier, l'entreprise ou l'Industrie. Mentionnons aussi le champ catégoriel, mais il est moins présent que les 3 principaux et il est similaire au champ de métier, d'où notre traitement très rapide de celui-ci.

métier	Industrie	entreprise	catégorie
activité manuelle ou intellectuelle nécessitant l'acquisition d'un savoir-faire, d'une pratique	branche économique qui répond à un certain besoin	entité de base de la production capitaliste qui emploie les salarié-e-s	<ul style="list-style-type: none"><li>• lycéens</li><li>• étudiants</li><li>• cadres</li><li>• chômeurs</li><li>• retraités</li><li>• etc.</li></ul>
			

## 2 Le syndicalisme de métier

**Syndicat de métier** : syndicat qui regroupe les travailleur·euse·s d'un même métier. Exemples : syndicat d'électricien·ne·s, syndicat d'instituteurs et d'institutrices, syndicat de conducteurs et conductrices d'avion, syndicat d'agents d'entretien.

Historiquement, il s'agit de la première forme de syndicalisme. Elle existe toujours, notamment dans certains métiers qualifiés (métiers de l'éducation, du journalisme, de l'aviation, etc.).





SNPL = Syndicat National des Pilotes d'Avion



## Inconvénients :

- **Exclut certain·e·s travailleur·euse·s** : historiquement, il existe surtout un syndicalisme corporatiste de travailleur·euse·s qualifié·e·s, unie autour d'une forte identité de métier forgée par une qualification particulière (exemple : journalistes). Cela tend à exclure les travailleur·euse·s non qualifié·e·s, moins fortement soudé·e·s par une identité de métier.
- **Divisions et corporatisme** : sur un même lieu de travail, les travailleur·euse·s se retrouvent divisé·e·s en plusieurs syndicats en fonction de leurs métiers. Exemple : dans les universités, un syndicat pour les chercheur·euse·s et enseignant·e·s, un autre syndicat pour les personnels techniques et administratifs, encore un autre pour les étudiant·e·s.  
**Corporatisme** : consiste à défendre uniquement et exclusivement l'intérêt d'une catégorie de travailleur·euse·s, parfois au détriment d'une autre catégorie de travailleur·euse·s. Le corporatisme s'oppose à l'**inter-professionnalisme**, qui consiste au contraire à unir les travailleur·euse·s de tous métiers, catégories, entreprises, dans la défense de leur intérêt global de classe.
- Lorsqu'il existe (c'est rare) des syndicats de métier peu qualifié (exemple : syndicat d'agents du nettoyage, ou de livreur·euse·s), ça pose d'autres problèmes. Réunir dans le même syndicat des travailleur·euse·s peu qualifié·e·s, souvent précaires, devant faire face à l'instabilité de leur situation matérielle, et avec des métiers difficiles et pénibles et extrêmement prenants (physiquement, moralement et en terme de temps), cela rend plus difficile l'autogestion collective du syndicat. Il peut être dur de faire de la transmission mutuelle, car il y a moins de brassage entre catégorie de travailleurs·euses. De plus, il y a un fort risque de dépendance de ce type de syndicat vis-à-vis des permanents syndicaux (n'ayant jamais pratiqué le métier du syndicat). Exemple : syndicat national du Nettoyage de la CNT-SO<sup>1</sup>.

---

1. La CNT-SO (Solidarité Ouvrière) est une scission de la CNT-Vignoles, qui détient le nom de domaine Internet **cnt-f.org**. La différence la plus notable en terme stratégique est qu'elle a des salarié·e·s, tandis que la CNT-Vignoles et les CNT-AIT (une autre scission, qui a ensuite rescionné) refusent d'en avoir.

### 3 Le syndicalisme de catégorie

Exemple de catégories : les cadres, les ingénieur·e·s, les lycéen·ne·s, les étudiant·e·s, les « chômeur·euse·s » ou encore les « retraité·e·s ».



**CONFÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
L'ENCADREMENT-CGC**

Le syndicat des cadres, ingénieurs, techniciens,  
agents de maîtrise, forces de vente  
et trois fonctions publiques

Il y a des spécificités à chaque catégorie. Mais il n'est pas pour autant justifié que ça soit la base du regroupement, des commissions moins importantes (rattachées à une structure syndicale : syndicat ou une union purement géographique) peuvent prendre en charge les problématiques spécifiques.

Et pour ce qui est des conséquences du syndicalisme catégoriel, c'est en bonne partie les mêmes que le syndicalisme de métier, dont notamment : corporatisme, privilégie souvent les salarié·e·s qualifié·e·s / exclut souvent les salarié·e·s non-qualifié·e·s, revendications centrées sur un statut particulier, incapacité révolutionnaire.





Pour ce qui concerne les travailleur·e-s en formation ou futur·e-s travailleur·e-s, on peut les organiser dans les structures syndicales suivantes :

- lycéen·ne·s : UL (union locale) pour ceux en filière générale, et syndicat Industrie pour ceux en filière professionnelle ;
- étudiant·e·s : syndicat d'Industrie.

Enfin, faisons les critiques spécifiques suivantes au syndicalisme lycéen/étudiant :

- La transition est peu naturelle avec le métier, l'entreprise ou l'Industrie, donc il y a beaucoup de fuite.
- Le non-mélange peut plus préparer de futurs cadres que de futur·e-s syndicalistes de classe.

## 4 Le syndicalisme d'entreprise

**Syndicat d'entreprise** : syndicat qui regroupe les travailleur·euse·s d'une même entreprise. Exemples : CGT Airbus, CGT CHU Toulouse, CGT Capgemini. Ça a été mis en place au sein de la CGT après la seconde guerre mondiale C'est toujours ce type de syndicat qui domine au sein de la CGT.

**Inconvénients** :

- **Exclut certain·e·s travailleur·euse·s** : centré sur les salarié·e·s en CDI de grosses entreprises... exclut salarié·e·s des TPE<sup>2</sup> et de nombreuses PME<sup>3</sup>, « auto-entrepreneur·euse·s », étudiant·e·s hors emploi, « chômeur·euse·s » et « retraité·e·s ».

---

2. TPE = Très Petites Entreprises.

3. PME = Petites et Moyennes Entreprises.

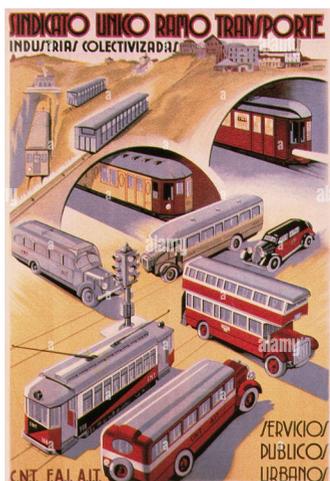
- **Divisions et corporatisme d'entreprise** : replie le syndicat et les salarié·e·s sur leur entreprise, saucissonne / divise la lutte entreprise par entreprise (cul de sac dans une économie concurrentielle<sup>4</sup> + affaiblit notre capacité d'action). Divise par exemple les travailleur·euse·s des entreprises donneuses d'ordre et des entreprises sous-traitantes... Autre absurdité : sur un même lieu de travail, les intérimaires ne sont pas syndiqué·e·s avec leurs collègues non-intérimaires, mais dans un syndicat de l'entreprise d'intérim... Cela crée du corporatisme d'entreprise, alimente l'adhésion à la culture interclassiste d'entreprise diffusée par le patronat.
- Complètement inadapté à la réorganisation du travail qui s'opère au sein du capitalisme occidental depuis 50 ans : développement de la sous-traitance, location gérance, « salariat » auto-entrepreneurial, éclatement des grandes concentrations industrielles (grandes usines)... En pratique, ça donne donc en général : un bon syndicat dans la grosse entreprise ; des syndicats faibles dans la sous-traitance, quand déjà il y en a ; les « auto-entrepreneur·e·s » sont sans syndicat, hormis quand c'est une pratique dominante (exemple : Uber).



4. Un avantage pour nous qui coûte au patron en fait un fardeau pour ses profits (et en soi, on s'en fiche ; mais en pratique, le taux de profit est un indicateur boursier et ça joue donc sur la viabilité de l'entreprise) et un fardeau vis-à-vis de la concurrence (au niveau des valeurs d'usage vendus, c'est-à-dire des biens et/ou services vendus, et au niveau du marché boursier si l'entreprise est en bourse). Par conséquent, la pression concurrentielle pousse au nivellement par le bas de tout ce qui coûte aux patrons : les conditions de travail et les salaires. Précisons toutefois qu'il est là question du coût *net*, car un coût peut être surpassé par ses bénéfices (exemples : de meilleurs équipements de sécurité peuvent conduire à moins d'accidents et donc moins d'arrêts de travail et donc moins de frictions dans la production ; des journées de travail plus courtes au même salaire peuvent rendre les corps plus reposés et les heures restantes peuvent alors éventuellement être plus productives et ce potentiellement jusqu'à égaliser ou dépasser la production « perdue » par les heures en moins).

## 5 Le syndicalisme d'Industrie

**Syndicat d'Industrie** : syndicat qui regroupe les travailleur·euse·s d'une Industrie. Par Industrie, il faut comprendre **branche d'activité** (comme l'Alimentation ou l'Éducation), c'est-à-dire une réunion de différents métiers et entreprises participant à la production (d'une manière industrielle ou non) d'un ensemble relativement homogène de produits/services répondant à un même type de besoins.



Le syndicalisme d'Industrie a plusieurs intérêts et avantages sur le syndicalisme de métier et le syndicalisme catégoriel, ainsi que sur le syndicalisme d'entreprise :

- **Éviter de produire les divisions corporatistes.** Exemple : salarié-e-s d'AirBus qui ne vont pas se solidariser des salarié-e-s d'entreprise sous-traitante en se pensant à l'abri. Permet de ne pas tomber dans le panneau de la stratégie patronale de division des travailleur-euse-s d'une même branche, sur une même zone d'emploi, entre entreprise donneuse d'ordre et sous-traitante, entre CDI et intérim. Permet donc la conscience de classe. Le syndicalisme d'Industrie, qui réunit des travailleur-euse-s de différents métiers et de différentes entreprises, permet de dépasser les égoïsmes étroits de métier et d'entreprise et de développer une conscience d'appartenir à une même classe avec des intérêts communs.
- **Intérêt revendicatif.** Dans une économie concurrentielle, il y a un nivellement par le bas des salaires et des conditions de travail par branche. Pour se défendre, gagner des luttes de manière solide, seule l'échelle de branche est pertinente sur le long terme (par exemple pour la non-ouverture le dimanche dans les hypermarchés). Et pour un nombre déjà important et croissant de productions, il faudrait aussi s'organiser et lutter internationalement <sup>5</sup>.
  - Ça permet de mener des luttes sur les conventions collectives : accord extrêmement protecteur qui permet de protéger tous les travailleur-euse-s d'une branche, même ceux des entreprises où la mobilisation est plus difficile (TPE, PME, sous-traitant, entreprise d'intérim...).
  - Lorsque qu'une sous-partie de l'Industrie est en crise

---

5. Certaines productions peuvent être faites à l'étranger puis importées et ainsi peut donc être contournée la convention collective nationale (CCN). Évidemment cela n'est intéressant que dans la mesure où le coût d'importation est égal ou inférieur au surcoût de production « locale ». Donc sans protectionnisme par l'État ou un conglomérat d'États (comme l'UE), via de la taxation, des quotas, des normes, etc., l'échelle nationale est utile mais insuffisante. Heureusement rien n'empêche de faire des conventions collectives internationales, mais pour ça il faut se doter d'une internationale qui tient la route.

(exemple : crise de l'aéronautique en 2020), seule une stratégie de défense à l'échelle d'au moins celle-ci a une chance de déboucher sur quelque chose (plan d'aide nationale, reconversion, tapage dans la trésorerie des donneurs d'ordre en faveur des sous-traitants. . . ). Lors d'une lutte, il est plus facile avec le syndicalisme d'Industrie de construire la solidarité extérieure à l'entreprise.

- **Intérêt en terme de capacité de syndicalisation.** Le syndicalisme d'Industrie est accessible aux travailleurs-euses peu qualifié-e-s (souvent exclus des syndicats de métiers), aux travailleur-euse-s de TPE et PME, à ceux en formation, « auto-entrepreneur-euse-s » « chômeur-euse-s » ou « retraité-e-s », (exclu-e-s du syndicalisme d'entreprise). Le syndicat d'Industrie peut avoir une politique de syndicalisation volontariste dans des entreprises ou il n'est pas implanté, contrairement au syndicat d'entreprise refermé sur son entreprise (mais il est alors possible de passer par l'union locale ou l'union départementale).
- **Intérêt révolutionnaire.** Être capable de se réapproprier les moyens de production implique une préparation et une capacité de gestion économique des travailleur-euse-s. Cette préparation et cette gestion sont impossibles à l'échelle restreinte des métiers et entreprises. C'est seulement à l'échelle d'une Industrie qu'on peut avoir une vision globale des moyens de production disponibles, des moyens de production qui font défaut, des qualifications disponibles ou indisponibles, des possibilités de reconversion, qu'on peut penser la coordination économique entre unités de production interdépendantes, organiser les mutualisations des qualifications, des ressources et des outils de travail. . .

**Du contrôle ouvrier à la gestion communiste.** Le syndicalisme d'Industrie permet la reprise en main pour leur propre compte de l'économie par les prolétaires, sans couche bureaucratique pour remplacer les bourgeois et leurs cadres et sans mécanisme « automatique » comme le Marché. Mais on ne se met pas à tout gérer du jour au lendemain. Autant pour améliorer notre situation de suite que pour préparer la révolution, on doit grappiller du pouvoir aux capitalistes dans le capitalisme.





## 6 Structuration du syndicalisme d'Industrie

### 6.1 Section syndicale et chambre syndicale

Le syndicat d'Industrie a des outils pour agir à l'échelle de l'entreprise et des métiers : la section syndicale d'entreprise et la chambre syndicale de métier. Dans les deux cas, ce sont des émanations / antennes du syndicat d'Industrie.

- La **section syndicale** regroupe les syndiqué·e·s du même syndicat d'Industrie par entreprise. Elle permet aux syndiqué·e·s de s'organiser pour défendre collectivement leurs intérêts, au quotidien, sur leur lieu de travail. Structurer l'action syndicale en entreprise autour de la section syndicale, et non autour des élu·e·s du Personnel (Comité Sociale Économique, ou autre), permet d'avoir une pratique plus collective, horizontale, responsabilisante et directe du syndicalisme en entreprise.
- Les **chambres syndicales** regroupent les travailleurs·euses d'un même métier (exemple : chambre des tailleurs de pierre du

SUB-RP CNT<sup>6</sup>). Elles permettent de se réunir de façon corporative pour faire émerger et défendre des revendications spécifiques, et pour échanger sur les évolutions technologiques et professionnelles de son métier, sans porter atteinte à l'intérêt général de classe.

Section syndicale et chambre syndicale ont une certaine autonomie d'action et d'organisation. Mais cette autonomie est relative, ces outils restant articulés et subordonnés à leur syndicat d'Industrie ou Fédération d'Industrie ou à une union purement géographique pour les métiers partagés sur plusieurs Industries, pour éviter les dérives corporatistes ou d'isolement. La cellule de base du syndicalisme reste le syndicat.

## 6.2 L'organisation à grande échelle

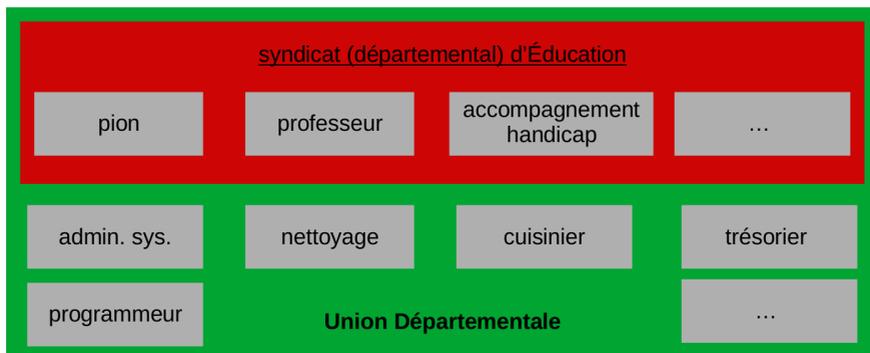
Les syndicats d'une Industrie sont rattachés à une Fédération de la dite Industrie, en plus du rattachement à la Confédération interprofessionnelle. Cela permet de mutualiser les savoirs, bâtir un programme commun, etc., sur l'Industrie pour la Fédération et pour toute la classe pour la Confédération. Enfin, de même que la Confédération interprofessionnelle devrait être rattachée à une Internationale interprofessionnelle (comme la Confédération Internationale du Travail, dite ICL-CIT), la Fédération d'Industrie « locale » (souvent nationale) devrait être rattachée à une Fédération internationale d'Industrie.



6. SUB = Syndicat Unifié du Bâtiment. RP = Région Parisienne.

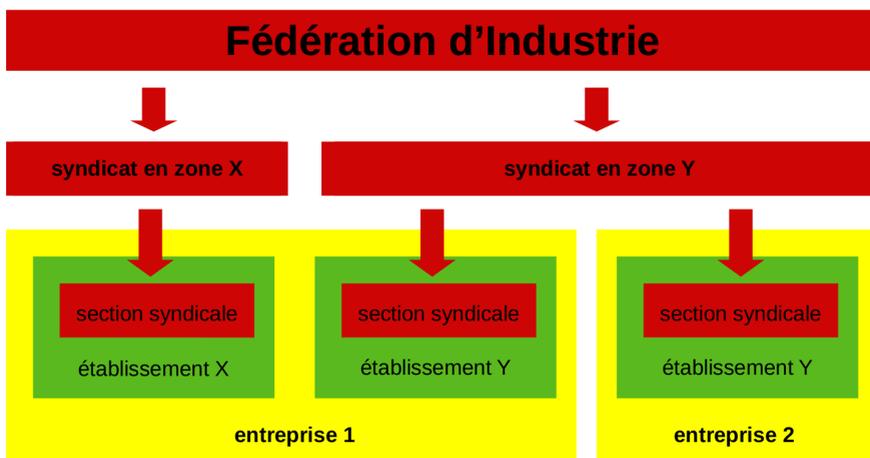
## 6.3 Schémas

### 6.3.1 Chambres syndicales : exemple avec l'Éducation

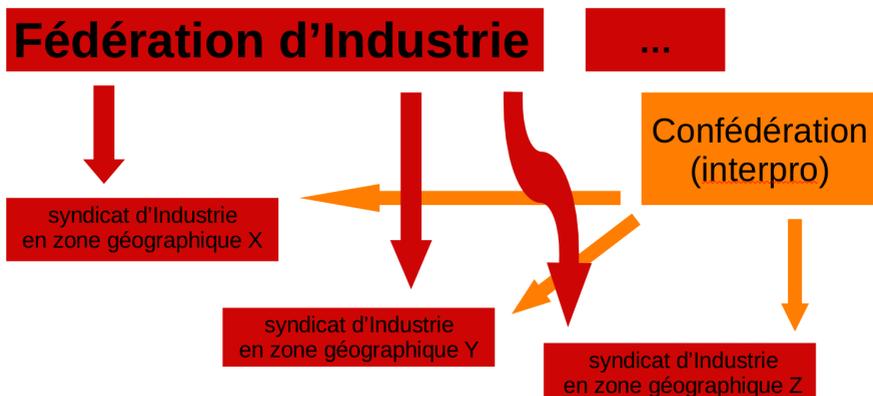


Note : Un syndicat peut avoir une aire géographique moins grande qu'un département. On ne fait là que reproduire l'aire géographique conventionnelle à la CNT. De la même manière, on propose de rattacher à l'UD les métiers fortement partagés sur plusieurs Industries, mais on peut envisager de plutôt le faire au niveau de l'UL (Union Locale).

### 6.3.2 Sections syndicales et syndicalisme d'Industrie



### 6.3.3 Fédéralisme à l'échelle confédérale



## 7 Annexe : Listes des Industries

### 7.1 Remarques sur les listes

- Les champs d'Industrie ne sont pas gravés dans le marbre.
- C'est en général en partie fait par l'histoire nationale.
- La question de l'appartenance d'Industrie peut se poser au niveau de l'entreprise.
  - exemples :
    - La Poste, avec PTT et Finance
    - nettoyage qui peut être sur plusieurs Industries

### 7.2 Notre liste d'Industries

<b>Alimentation</b>	<b>Textile</b>	<b>Construction</b>
<b>Santé-Social</b>	<b>Éducation</b>	<b>Transport</b>
<b>Métallurgie</b>	<b>Culture et loisir</b>	<b>PTT</b>
<b>Énergie-chimie-eau-déchets</b>	<b>Hôtellerie-Restauration</b>	<b>Finance</b>

— **Alimentation**

- besoin : se nourrir
- secteurs : boisson, végétal, animal, conditionnement, transformation
- des métiers : cultivateur, cueilleur, éleveur, vétérinaire, abatteur/équarisseur, berger, ouvrier de transformation, empaquetteur, étalagiste, boucher, boulanger
- des entreprises : Mosanto, Carrefour, Biocoop, Lu, Ferrero, Danone, Sojade, Magnum

— **Textile**

- besoin principal : se vêtir
- secteurs : production textile, habillement
- des métiers : tisseur, teneur, designer vestimentaire
- des entreprises : Adidas, H&M, Minuit sur Terre

— **Construction**

- besoin : se loger et aménager le territoire
- secteurs : bâtiment, ponts et chaussées, mobilier
- des métiers : bucheron, architecte, maçon, charpentier, menuisier, plombier
- des entreprises : Eiffage, Ikea

— **Santé-Social**

- besoin : être en bonne santé
- secteurs : médecine, insertion professionnelle, justice
- des métiers : éducateur spécialisé, médecin, diététicien, infirmier, psychologue, chercheur en biologie, avocat
- des entreprises : AP-HP, Orpéa, France Travail, CAF

— **Éducation**<sup>7</sup>

---

7. L'Éducation est un domaine très étatique avec l'éducation nationale. Néanmoins ce n'est pas le seul employeur de l'Industrie pour autant. Mais les syndicats de l'Éducation ont tendance à ne regrouper de fait que des gens travaillant pour l'éducation nationale et donc à être de fait des syndicats d'entreprise. D'ailleurs (notre FTE (Fédération des Travailleur-euse-s de l'Éducation) ne va pas aux élections professionnelles, mais pour des motifs spécifiques à l'éducation nationale ! Les autres se retrouvent de fait être un non-sujet...

- besoin : instruction / éducation / apprentissage
- secteurs : cycles primaire-secondaire, supérieur, formation d'appoint / cours particuliers
- des métiers : prof, AESH, pion-ne (= AED), formateur/moniteur auto-école, prof-documentaliste
- des entreprises : éducation nationale, acadomia
- **Transport**
  - besoin : se déplacer
  - secteurs : vélo-trotinette, marin, rail, voiture-moto, aérien-spatial
  - des entreprises : SNCF, BlaBlaCar, Air France
- **Métallurgie**
  - besoin : s'outiller
  - secteurs : sidérurgie, mécanique, électronique
  - des métiers : chaudronnier, forgeron, soudeur
  - des entreprises : ArcelorMittal, Lapierre, Renault, AirBus, Dassault, Samsung, Nvidia, iFixit
- **Culture et Loisir**
  - besoin : se divertir
  - secteurs : presse, livre, cinéma, jeu vidéo, patrimoine, tourisme culturel
  - des métiers : journaliste, écrivain, traducteur, éditeur, acteur, réalisateur, projectionniste, sportif, bibliothécaire, ludothécaire, archéologue, archiviste
  - des entreprises : FIFA, Disney, FNAC, Le Monde diplomatique, Fayard, Glénat, Pathé, Netflix, Nintendo
- **Poste et Télécommunication (PTT)**
  - besoin : communiquer
  - secteurs : courrier papier, télécommunication
  - des métiers : postier, technicien réseau, administrateur système, développeur informatique

- des entreprises : La Poste, Cisco, Orange, SFR, Free, Bouygues Télécom
- **Énergie, mines, chimie, eau**
  - besoin : avoir les ressources pour les autres Industries
  - secteurs : combustibles fossiles, nucléaire, métaux, hydraulique, solaire-éolien, conception et fabrication de médicaments, biomasse et divers
  - des métiers : mineur, raffineur, chimiste, traiteur de déchets
  - des entreprises : Total, EDF, ENGIE, Enercoop, Pfizer, Sanofi
- **Hôtellerie-Restauration**
  - besoin : satisfaire les besoins primaires d'une manière itinérante
  - des métiers : réceptionniste, barman, restaurateur, cuisinier
  - des entreprises : Ibis, AirBnB, McDo, PizzaHut
- **Finance**
  - besoin : planifier
  - secteurs : gestion courante de la thune, investissement, assurance-mutuelle
  - des métiers : banquier, assureur, inspecteur financier
  - des entreprises : banque centrale, Banque postale, BNP, Visa, PayPal, Mutuelle Familiale, Axa

### 7.3 La liste des IWW<sup>8</sup>

#### Department of Agriculture and Fisheries 100

##### 110 Agricultural Workers

All workers who cultivate land, raise crops, or work with livestock including those workers on farms, ranchs, orchards and plantations, and those workers in supporting industries such as breeding and large animal veterinary services.

---

8. IWW, *One Big Union: The Principles and Goals of the Industrial Workers of the World*, <<https://www.iww.org/pamphlets/>>.

## **120 Forest and Lumber Workers**

All workers on tree farms, in forestry and logging operations, in saw and shingle mills, in preparing wood for fuel and manufacture, and in bark, brush and sap collection.

## **130 Fishers Workers**

All workers who fish and harvest on oceans, lakes, and rivers including those workers who are engaged in receiving, unloading, and processing catches at the wharf and those workers who specifically distribute these products.

## **140 Greenhouse and Nursery Workers**

All workers who produce, harvest and process crops grown under cover including those workers in nurseries, flower gardens, green-houses and hot-houses, and those workers involved in the distribution of these products.

## **Department of Mining and Energy 200**

### **210 Mine Workers**

All workers in mines extracting metdals, coal, or minerals including those engaged in smelters, mills, and other reduction works, as well as workers engaged in processing and distributing these materials.

### **220 Energy Workers**

All workers who are involved in all forms of energy exploration, production, and harvesting including workers in refineries and processing facilities, and workers engaged in the distribution of these products.

## **Department of General Construction 300**

### **310 Civil Construction Workers**

All workers who build transportation, water, and pipeline infrastructure.

### **320 Ship and Boat Builders**

All workers would build and repair ships, boats and small vessels including dry dock and support workers in these facilities.

### **330 Building Construction Workers**

All workers who construct, renovate, or demolish buildings including those workers employed by general construction contractors and in prefabrication of houses and major components.

### **340 Building Maintenance and Landscaping Workers**

All workers in routine commercial and residential building maintenance such as painting, plumbing, HVAC, and gutter cleaning. All workers not otherwise engaged who provide janitorial and landscaping services in privately owned establishments.

## **Department of Manufacture and General Production 400**

### **410 Textile and Leather Workers**

All workers who manufacture material from natural or synthetic fibers, process or distribute leather and leather substitutes, or fabricate wearing apparel.

### **420 Wood Processing and Furniture Workers**

All workers who process wood products or build wood furniture.

### **430 Chemical Workers**

All workers who produce chemically-based products such as drugs, paint, rubber, explosives, medicines, chemicals, plastics, and synthetic fibers.

### **440 Metal and Machinery Workers**

All workers in metal production including steel mills, aluminum plants, tool and die shops, and other metal-related industries. All workers engaged in the production, repair, or maintenance of metal or composite products including agricultural machinery, automobiles, locomotives, bicycles, or aircraft.

### **450 Printing and Publishing Workers**

All workers who produce and distribute newspapers, books, catalogs, and other printed matter including reporters, journalists, staff writers, photographers, graphic artists, researchers, and programmers within publishing industry.

#### **460 Food Product Workers**

All workers, except agricultural and fishery workers, who produce, process and distribute foodstuffs, beverages, and tobacco products.

#### **470 Electronics and Instrument Workers**

All workers who manufacture and assemble electronic devices, musical instruments, jewelry and timepieces, and components of technical, medical, and scientific instruments.

#### **480 Glass, Pottery, and Mineral Workers**

All workers who produce glass, pottery, chinaware, tile, bricks, wall-board, lime, gypsum, cement, abrasives, and other non-metallic mineral products other than fuels.

#### **490 Pulp and Paper Mill Workers**

All workers in pulp and paper mills.

### **Department of Transportation and Communication 500**

#### **510 Marine Workers**

All workers in cargo and passenger transportation by water. All repair, maintenance, and supply workers specific to the marine industry. All workers un ports, including food, beverage, and newsstand workers.

#### **520 Railroad Workers**

All workers in long distance railway freight and passenger transportation. All repair, maintenance, and supply workers specific to the railroad industry. All workers in railroad terminals, including food, beverage, and newsstand workers.

#### **530 Ground Transportation and Transit Workers**

All workers in freight and passenger transportation by ground including truck, commuter rail, bus, limousine, cab, and pedicab. All workers in towing and storage of motor vehicles. All repair, maintenance, and supply workers specific to the industry. All workers in bus and transit stations, including food, beverage, and newsstand workers.

#### **540 Postal, Express, and Message Delivery Workers**

All non-governmental workers in processing, transfer, and delivery of letters and messages by motor vehicle and bicycle.

#### **550 Air Transport Workers**

All workers in freight and passenger transportation by air. All repair, maintenance, and supply workers specific to the aviation industry. All workers in airports including food, beverage, and newsstand workers.

#### **560 General Distribution Workers**

All workers in general wholesale and warehouse facilities not attached to a particular industry. All workers engaged in support activities for transportation and storage of goods including packing and crafting services, inspection and survey services, freight-forwarding services, etc.

#### **570 Communications and Internet Technology Workers**

All workers who provide and maintain telephone, internet, telegraph, satellite communication and computer operations, including programming and networking. All workers engaged in the installation, maintenance, and repair of communications cable, signal towers, transmitters, etc.

#### **580 Information Service Workers**

All workers who collect, store, and retrieve information by conducting market research, opinion polling, fundraising, and archival and statistical research services. All workers in telephone call centers, telephone answering services, captioning services, mailbox and mail forwarding services. All workers not otherwise organized who work in communications and public relations.

## **590 Video, Audio, and Film Production Workers**

All workers who produce recorded music, video games, motion pictures, and radio and television programs or distribute them for sale, rental or broadcast. All workers involved in providing auxiliary services to the industry including food and beverage, catering, talent booking, set and costume production, equipment and location rentals, bulk duplication of recorded media, etc.

## **Department of Public Service 600**

### **610 Health Service Workers**

All workers employed in hospitals, nursing homes, clinics, and medical offices, including workers in rehabilitation centers, medical research services, health-maintenance organizations, medical billing services, and other industries auxiliary to health services.

### **613 Incarcerated Workers**

All incarcerated workers in the prison industry.

### **620 Education and Research Workers**

All workers in educational institutions including educators, students (except those mainly employed outside the education industry), and those in industries auxiliary to education including testing services, educational consulting services, dedicated school bus services, etc. All workers in research institutions including foundations and museums, enterprises primarily engaged in providing technical and scientific services, and in research laboratories not attached to educational institutions.

### **630 Performing Arts, Recreation, and Tourism Workers**

All workers involved in the creation and dissemination of the performing arts including writers, dancers, and performing artists in theaters, concert halls, opera houses, movie theaters, and similar establishments. All workers involved in the recreation and tourist industries including amusement parks, carnivals, race tracks, casinos, cruise

ships, guiding services and tourist information centers. All workers involved in providing auxiliary service to the industry including food and beverage, catering, talent booking, set and costume production, equipment and location rentals, etc.

### **631 Freelance and Temporary Workers**

All workers who are engaged in multiple industries on a temporary or short-term contractual basis who obtain their own clients or are engaged through employment and temporary staffing agencies including writers, editors, language teachers, translators, photographers, videographers, sound technicians, visual artists, graphic artists, designers, programmers, call center workers, warehouse workers, construction workers, etc.

### **640 Restaurant, Hotel, and Catering Workers**

All workers in facilities for food and beverage services, public accommodation, and catering services not dedicated to serving a particular industry.

### **650 General, Legal, Public Interest, and Financial Office Workers**

All workers who provide legal services including those in law offices and attorneys who are actually wage-workers, title settlement offices, titlesearch services, notary offices, and those who provide services to the legal industry including law publishers, private investigators, legal researchers, and brief-writing and transcription services. All workers who provide financial and insurance services including those in banks, stock and commodities exchanges, real estate, accounting, and insurance companies. All workers for enterprises primarily engaged in providing humane services to the public, other than health services, including those in religious, charitable, public advocacy, employment agencies, community, and service organizations not otherwise organized.

### **651 Government Workers**

All civil service workers at the federal, state, provincial, country, and municipal levels not otherwise organized including office staff, libra-

rians, utility and construction inspectors, firefighters, recreation workers, and public works.

### **660 Retail Workers**

All workers in retail establishments unless otherwise organized.

### **670 Utility and Sanitation Workers**

All non-government workers engaged in the supply, maintenance, and transmission of gas, electric, water, and sewer services. All workers employed in the collection and processing of disposable and recyclable materials.

### **680 Household and Personal Service Workers**

All workers performing services in and around the home including homemakers, cooks, maids, and house cleaning services. All workers performing personal services for individuals and families, including barber shops, beauty salons, massage services, dry cleaning and laundry establishments, tailor shops, funeral parlors and crematoria, veterinary offices and other animal care centers.

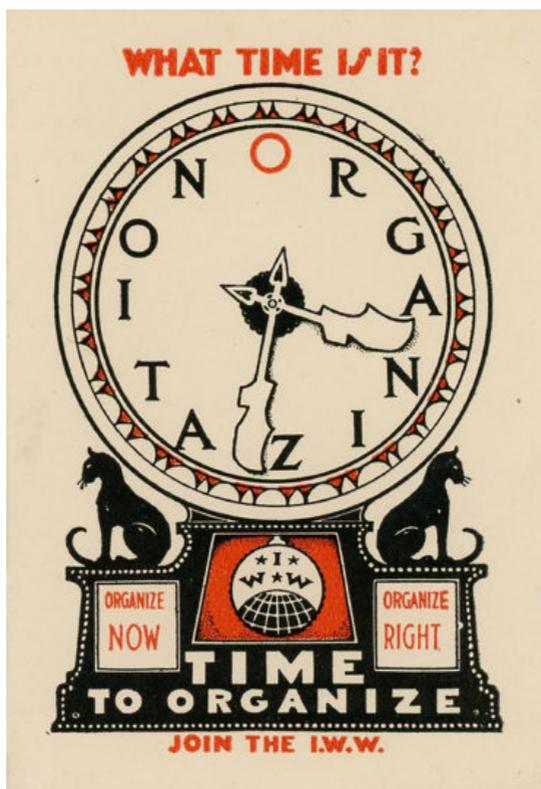
### **690 Sex Industry Workers**

All workers who use sexuality as the primary tool of their industry including telephone and webcam sex workers, actors, erotic massage services, erotic and escort services, and dancers and models in night clubs, exotic dance clubs and peep shows.

## **8 Proposition de lectures**

1. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, fiche de formation n°2 « Syndicalisme d'industrie », <https://www.syndicaliste.com/syndicalisme-d-industrie>
2. James Kennedy, « L'organisation des I.W.W. », <<https://bibliothequedusyndicalismerevolutionnaire.wordpress.com/2023/09/21/lorganisation-de-li-w-w-james-kennedy-1921/>>
3. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, « ICTAM : organiser oui, mais spécifiquement non ! », <<https://www.syndicaliste.com/ictam-organiser>>

4. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, « Stratégie des CSR », <<https://www.syndicaliste.com/strategie-des-csr>>
5. Slava Liszek, *Champagne. Un siècle d'histoire sociale*, éditions de la Vie Ouvrière (CGT), 1995
6. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, *La grève générale*, tome 1, *Stratégie de la grève générale*, 2015
7. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, « Le projet de société syndicaliste révolutionnaire », juin 2019, <<https://www.syndicaliste.com/le-projet-sr>>
8. Larry Portis, *IWW [Industrial Workers of the World] : Le syndicalisme révolutionnaire aux États-Unis*, Spartacus, 2003 [1985]
9. Comités Syndicalistes Révolutionnaires, *La mort du syndicalisme étudiant – 1995, dernière lutte offensive de la jeunesse*, 2022



# Stratégie du syndicalisme d'action directe

1. introduction et action directe dans les luttes quotidiennes
- 2. champs professionnels et syndicalisme d'Industrie**
3. culture et sociabilité
4. double besogne et révolution
5. autonomie prolétarienne et indépendance syndicale

Bien que ce soit la 2<sup>e</sup> partie, la 1<sup>re</sup> n'est pas nécessaire, quoi que recommandée. Il en est de même pour la 3<sup>e</sup>. En revanche, pour les suivantes, l'ordre est hautement recommandé.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Le champ professionnel</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Le syndicalisme de métier</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Le syndicalisme de catégorie</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Le syndicalisme d'entreprise</b>	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Le syndicalisme d'Industrie</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>Structuration du syndicalisme d'Industrie</b>	<b>12</b>
<b>7</b>	<b>Annexe : Listes des Industries</b>	<b>15</b>
<b>8</b>	<b>Proposition de lectures</b>	<b>25</b>

Fait par le secrétariat formation de la CNT IS 31. Version du 2024/09.

Texte, mise en page et code L<sup>A</sup>T<sub>E</sub>X 2<sub>ε</sub> associé dans le domaine public, via la licence Creative Commons 0 en version 1.0 :

<https://creativecommons.org/publicdomain/zero/1.0/deed.fr>